

Aéroport régional civil de Sion

Renouvellement de la concession fédérale d'exploitation

Approbation du règlement d'exploitation

Octroi d'allègements au bruit

Décisions du 31 août 2001

En date du 17 novembre 2000, la Municipalité de Sion a requis le renouvellement de sa concession fédérale d'exploitation du 23 août 1971 qui est arrivée à échéance le 31 août 2001.

La demande a fait l'objet d'une consultation, publiée dans la Feuille fédérale du 28 novembre 2000 (FF 2000 2462).

Le 31 août 2001, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (Etec) a octroyé une concession d'exploitation à la Municipalité de Sion. Cette concession est valable pour une durée de trente ans.

A la même date, l'Office fédéral de l'aviation civile a approuvé le règlement d'exploitation de l'Aéroport civil de Sion du 17 novembre 2000. Dans cette même décision, l'Office fédéral de l'aviation civile a octroyé des allègements en matière de bruit.

Les deux décisions munies des voies de droit ont été notifiées par courrier à toutes les personnes qui ont fait opposition auprès de l'Office fédéral de l'aviation civile, dans le délai de mise à l'enquête et ont ainsi réservé leur droit de recourir contre les présentes décisions.

Le dossier, comprenant le texte intégral des deux décisions et les actes déterminants, peut être consulté pendant les trente jours suivant la présente publication à l'adresse suivante:

- Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, Service des transports, 11, rue des Cèdres, 1950 Sion.

4 septembre 2001

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication:
Office fédéral de l'aviation civile

**Aéroport régional civil de Sion. Renouvellement de la concession fédérale d'exploitation.
Approbation du règlement d'exploitation. Octroi d'allègements au bruit Approbation du
règlement d'exploitation Octroi d'allègements au bruit**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	35
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.09.2001
Date	
Data	
Seite	4470-4470
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 622

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.